

Aux adhérent.es
des syndicats membres de
l'Union syndicale Solidaires Savoie

invitation

Camarade,

Le congrès de l'union syndicale Solidaires Savoie, dont ton syndicat est membre, se tiendra le vendredi 18 novembre de 9h à 18h Chambéry.

Pourquoi participer à cette journée ?

L'union syndicale solidaires Savoie réunit l'ensemble des syndicats SUD de notre département. Elle est le lieu de vie de l'action intersyndicale et de la construction des luttes collectives. Dans les temps troubles que nous traversons, notre union se veut favoriser la convergence des luttes de nos secteurs et est le lieu de la construction de luttes communes porteuses d'une autre vision de la société. Pouvoir d'achat, retraite, défense des services publics, lutte contre l'extrême droite, lutte pour les droits des femmes, aujourd'hui plus que jamais la solidarité sera notre force !

Comment participer ?

Chaque syndicat centralise les inscriptions de ses adhérents, puis enverra la liste des inscrits au plus tard le lundi 7 novembre à l'adresse de Solidaires (contact@solidaires73.org). Rapproche toi donc dans un premier temps de ton syndicat. Puis fait parvenir à ton employeur la convocation avec une demande d'autorisation d'absence pour participation à un congrès syndical.

Construisons ensemble cette journée !

Cette journée sera l'occasion de faire un bilan d'activité de l'action de Solidaires Savoie des 2 dernières années ainsi que de faire le point sur son fonctionnement. Mais ce sera surtout un temps d'échange entre nos structures et nos adhérent.es afin de donner sens et vitalité à notre union et de prioriser ses actions pour les 3 années à venir. Pour cela nous invitons les syndicats à faire des contributions (texte d'orientation, modification des statuts...) et à les envoyer en même temps que les inscriptions le 7 novembre. Un cahier de congrès, réunissant l'ensemble des textes, ainsi que le bilan d'activité et le bilan comptable sera envoyé une semaine avant le congrès.

Nous souhaitons faire de cette journée un moment convivial et riche en échanges, ouvert au plus grand nombre, afin de penser et d'organiser les luttes à venir.

Ordre du jour :

9h00 – 9H30 Accueil

9H30 – 12h30 Fonctionnement

- Adoption de l'ordre du jour
- Bilan d'activité
- Bilan comptable
- Amendements aux statuts, au RI
- Contributions au fonctionnement
- élection du nouveau bureau

12h30 – 14h00 : Pause Repas

Repas végétarien pris en commun

14h00 – 17h00 : Pour un autre avenir

- Actualités revendicatives
- Perspectives et orientations

Pour rappel, l'article 7 des statuts de Solidaires Savoie :

7 : Le Congrès

7 - 0 : Le congrès a lieu tous les 3 ans. Un congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau prise à la majorité simple des syndicats ou sections syndicales membres de l'Union Syndicale Solidaires Savoie. Le congrès est constitué par les adhérents des organisations syndicales membres de l'Union Syndicale Solidaires Savoie et par les adhérents directs. L'ordre du jour est proposé par le Bureau après l'étude des propositions et textes émanant des adhérents qui composent l'union, conformément au règlement intérieur.

7 - 1 : Chaque syndicat ne compte que pour une voix. Les adhérents directs se regroupent éventuellement pour former une voix, conformément au règlement intérieur.

7 - 2 : Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix (hors vote blanc).

Au plaisir de vous retrouver nombreux.ses le 18 novembre prochain !

Le bureau - Solidaires Savoie,
à Chambéry le 20 octobre 2022

